



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE  
Point 18 de l'ordre du jour

A58/44 Corr.1  
18 mai 2005

## Fonds immobilier

### Quatrième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

#### RECTIFICATIF

Remplacer le paragraphe 4 par le texte suivant :

4. Le Comité recommande à l'Assemblée de la Santé d'envisager d'adopter le projet de résolution suivant :

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'utilisation du fonds immobilier pour la construction de bureaux de représentants de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale ;<sup>1</sup>

Notant qu'il s'avère difficile de trouver, pour un prix raisonnable, des locaux de qualité appropriée et sûrs pour accueillir les bureaux des représentants de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale permettant au personnel de travailler ensemble de manière efficace ;

1. EXPRIME ses remerciements aux gouvernements qui ont mis à disposition de l'OMS des parcelles sur leur territoire et à ceux qui ont annoncé une contribution en espèces à la construction de bureaux de représentants de l'OMS ;

2. AUTORISE le Directeur général :

1) à faire réaménager ou construire des bâtiments appropriés pouvant accueillir les bureaux des représentants de l'OMS en Iraq, en Jordanie et en Tunisie ;

---

<sup>1</sup> Document A58/33.

2) à utiliser le montant de US \$1,5 million prévu au projet de budget programme 2006-2007 au titre du fonds immobilier pour la Région de la Méditerranée orientale, afin de contribuer au réaménagement ou à la construction de bâtiments appropriés destinés à accueillir les bureaux des représentants de l'OMS en Iraq, en Jordanie et en Tunisie.

= = =